



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 62286

Texte de la question

M. François Cuillandre appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'inadaptation de l'accueil des traumatisés crâniens en état végétatif persistant. Les personnes pour lesquelles est diagnostiqué cet état (en l'absence d'un signe de réveil un an après la cause du traumatisme) sont soit remises aux familles, soit dirigées vers un centre de long séjour. C'est alors aux familles d'assumer la prise en charge financière (9 000 francs/mois) et aussi parfois l'accueil à domicile de leurs proches, ce qui semble parfaitement injuste. L'accueil et le financement des soins semblent donc totalement inadaptés. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il est envisagé de remédier à cette situation en assurant la prise en charge de ces personnes dans des institutions de moyen ou de court séjour.

Données clés

Auteur : [M. François Cuillandre](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62286

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3367